

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Les assurances agricoles

M. Mougeot a récemment adressé aux professeurs départementaux et spéciaux d'agriculture, une circulaire les invitant à donner tous leurs efforts à la constitution de sociétés et de caisses d'assurances mutuelles agricoles contre la mortalité du bétail, contre la grêle et autres fléaux qui, trop souvent, dévastent les récoltes et ruinent les petites propriétés.

On a, depuis longtemps, cherché à venir en aide aux agriculteurs exposés à tant de calamités, atmosphériques ou autres, en réparant ou en atténuant l'effet désastreux des maux qu'ils ont subis, mais, jusqu'à ces dernières années, les pouvoirs publics paraissent avoir eu surtout en vue la poursuite d'une œuvre de charité et de secours, empêchée par les circonstances et bornée à un accident déterminé.

C'est dans ce sens que Sully, Colbert, Chamillard, Turgot et Necker se sont occupés de la question. La première République ajouta aux risques prévus, le risque de guerre qui était à cette époque, d'une fréquente application. A partir de 1819 les lois de finances ont alloué annuellement au gouvernement un crédit variant d'une année à l'autre, qui est le produit d'un centime additionnel au montant des contributions foncière, personnelle et mobilière. Ce fonds est commun à tous les départements et est destiné à venir en aide aux habitants nécessiteux et non assurés, victimes de pertes résultant d'incendies, d'épidémies, d'orages, de grêles, de gelées, d'inondations, de blessures, de morts accidentelles, d'accidents divers.

Le chiffre de ces secours de l'Etat, qui a été successivement de 6 0/0, 5 0/0, 4 0/0 des pertes subies, est, depuis 1880, fixé à 50/0. A compter de 1893, le Parlement ayant supprimé le budget des ressources spéciales où figurait le crédit, celui-ci a été reporté au budget ordinaire pour une somme fixe de deux millions et demi.

Cependant, en présence des pertes considérables subies par l'agriculture et auxquelles on ne peut apporter de remède efficace dans l'état actuel, on s'est demandé s'il ne convenait pas de recourir à des moyens plus pratiques. On a alors tout naturellement pensé à la prévoyance et à la mutualité, ces grands organes du progrès social à notre époque. On a résolu, avant tout, d'encourager la création de Caisses ou Sociétés d'assurances agricoles mutuelles, qui apparaissent comme devant fournir la meilleure solution du problème des risques économiques aussi bien pour l'agriculture que pour l'industrie et les autres branches de l'activité humaine. Tout ce qui pouvait être fait de ce chef devait alléger, pour l'avenir, la charge pécuniaire de l'Etat, en substituant l'action des particuliers à son action trop souvent aveugle, décevante et stérile. C'était, en outre, faire une nouvelle application des principes de solidarité et de prévoyance qui, mis au service de la démocratie rurale, viendront assurer sa dignité et satisfaire son intérêt légitime.

Dans ce but, depuis quelques années, le crédit mis à la disposition du ministre de l'agriculture, sous le titre : « Secours, pertes matérielles et événement malheureux » a été libellé en ces termes : « Secours aux agriculteurs ou Sociétés d'assurances agricoles contre la grêle et la mortalité du bétail » et réparti ainsi : article premier, secours deux millions, article deuxième, subventions, 500,000 francs.

Cette innovation était destinée à conduire peu à peu, sinon à la suppression totale des secours annuellement distribués aux agriculteurs, comme une sorte d'aumône, du moins à la diminution de plus en plus sensible, des fonds destinés à ce service et, en même temps, par voie correspondante et corrélative, à l'augmentation de l'article subventions, augmentation destinée à coopérer utilement et vigoureusement, par des encouragements judicieux, à l'éclosion et au développement de la petite mutualité agricole.

Les changements apportés dans les anciennes formules étaient d'ailleurs nécessités par les faits. Les caisses mutuelles dont la création était, jusqu'en 1884, paralysée par les formalités compliquées édictées par la loi de 1867, et le décret de 1868 sur les sociétés d'assurances, ont pu se constituer à l'abri de la loi de 1884 sur les syndicats professionnels et, à la fin de 1897, on en comptait quatorze cent quatre-vingts. Depuis, le mouvement n'a fait que s'accroître et il en existe aujourd'hui bien près de trois mille.

Il est à souhaiter qu'il se crée de toute part de semblables caisses qui, en se fédérant, par départements, ou même par régions, rendront de très utiles services aux petits propriétaires, qui, plus que tous autres, ont intérêt à faire partie de ces associations.

A. Z.

Les Privilèges des Facultés Catholiques

L'Union des Etudiants républicains vient d'adresser à M. Chaumié, ministre de l'instruction publique, la lettre suivante :

« Monsieur le Ministre,

» Le Comité central de l'Union des étudiants républicains de France, a l'honneur d'appeler votre bienveillante attention sur l'état de véritable infériorité fait aux élèves des Facultés de l'Etat, vis-à-vis des élèves des Facultés libres par la loi du 18 juillet 1875 et le décret du 30 avril 1895 décret relatif à la présentation d'un programme aux examens par les élèves des Facultés libres en dehors duquel ils ne sont pas interrogés.

» Rédigés au gré des professeurs libres, ces programmes sont particulièrement restreints, leur peu d'étendue permet à certains de nos adversaires de passer des examens relativement suffisants ; c'est une occasion donnée bénévolement par l'Etat à la congrégation de se targuer de succès faciles auprès des familles qu'un longatavisme rend indulgentes à l'esprit clérical.

» Le Comité central serait heureux de voir cesser cette situation anormale qu'aucune considération ne saurait justifier.

» Avant qu'une mesure législative ait abrogé la loi Falloux, et avec elle la loi de 1875, la Jeunesse républicaine des écoles tiendrait à voir enlever à ses déloyaux rivaux les faveurs dont ils vivent, encouragés par l'indulgence de certains professeurs de l'Université, anciens élèves des jésuites ou des dominicains.

» Le Comité central serait également satisfait de voir enlever aux élèves de l'enseignement secondaire libre la faculté de présenter aux examens de baccalauréat des livrets scolaires rédigés en l'absence de tout contrôle et avec une particularité évidente pour ceux qui,

comme certains d'entre nous, ont connu et connaissent les candidats qu'ils notent.

» Attendant de votre esprit républicain bien connu des mesures de justice et de réparation vis-à-vis de l'idée laïque, le Comité central vous assure, monsieur le ministre, de sa considération la plus respectueuse.

INFORMATIONS

Election législative du 3 août
LILLE (NORD), 2^e CIRCONSCRIPTION
Scrutin de ballottage

Inscrits : 15,310. — Votants : 12,356
MM. Bonte, rép. lib. 6,413, élu.
Chesquière, collect. 5,819

Il s'agissait de remplacer M. Lorthiois, républicain libéral, décédé le jour même de son élection, le 11 mai dernier.

Au premier tour de scrutin les suffrages s'étaient ainsi répartis : MM. Bonté, 5,842 voix ; M. Chesquière, 5,132. M. Werguin 7,152. Ce dernier s'est désisté purement et simplement.

Elections municipales

C'est dimanche qu'avait lieu le scrutin de ballottage pour les élections municipales de Marseille.

Deux listes restaient en présence : celle de M. Chanut, président du Conseil général, qui avait eu quatre de ses membres élus au premier tour — liste d'union républicaine radicale et socialiste anticollectiviste — et celle du maire collectiviste démissionnaire Flaissières.

La liste Chanut est élue tout entière. Sur 92,382 inscrits et 63,797 votants, le premier élu de la liste Chanut obtient 36,179 voix contre 27,911 au premier de la liste du docteur Flaissières.

Le 27 juillet, M. Chanut avait obtenu 29,556 voix et M. Flaissières 23,723.

Les députés invalidés

D'après certaines informations qui circulent dans les milieux officiels, les électeurs de la première circonscription de Libourne vont être convoqués pour le 27 septembre, à l'effet d'élire un député en remplacement de M. Joseph Brisson, dont l'élection a été invalidée.

Il est probable que les électeurs de Compiègne seront appelés à élire, le 27 septembre leur député, en remplacement du colonel Bougon.

Les électeurs de Jonzac nommeront, le 5 octobre, leur représentant à la Chambre, l'élection de M. Marchand ayant été annulée.

Bruit d'attentat contre M. Loubet

Le bruit a couru que le Président de la République avait été, vendredi l'objet d'une tentative criminelle. Voici d'après les renseignements donnés à un rédacteur du *Matin*, par un officier de service au château de Rambouillet ce qui a pu donner naissance à ce racontar :

« M. Loubet est sorti de bonne heure avec le général Faure-Biguet et le commandant Lamy. Tous les trois se dirigèrent vers la forêt. A un certain moment, le commandant Lamy et le général Faure-Biguet, qui avaient leur fusil, s'éloignèrent un peu et le commandant tira un canard. Il se peut que quelqu'un passant non loin de là, ayant aperçu le Président seul, et ayant entendu le coup de feu, ait cru à un attentat et en ait répandu la rumeur. »

Le général André à Moulins

Dimanche, le général André, répondant

aux éloges qu'on venait de lui adresser, a déclaré avoir fait ce qu'il a fait, parce qu'il est républicain.

« On a parlé, a-t-il ajouté, de popularité ; je ne la recherche pas ; je n'en veux à aucun titre et je dis bien haut au pays : n'ayez jamais un général populaire. Nous devons être simplement les serviteurs du pays. Je suis honoré d'avoir appartenu au ministère Waldeck-Rousseau, comme je suis honoré d'appartenir au cabinet Combes. L'un complète l'autre. L'un a fait la loi, l'autre l'applique. Il ne faut pas se dissimuler que la tâche sera difficile ; nous devons nous unir pour terminer la bataille commencée depuis trois siècles ; ne tournons pas nos regards en arrière, mais en avant, allons courageusement et résolument, parce que nous rendrons un grand service non seulement à la République, mais aussi à la France. Nous serons vainqueurs définitivement et nous ferons l'union entre tous ceux qui veulent que la France soit à la tête des nations et demeure le flambeau de l'humanité. » (Vives acclamations).

Parlant du service de deux ans, le général André a dit qu'il doit donner une armée aussi forte que l'armée actuelle ; il n'y aura plus de dispenses ; le service sera peut-être plus pénible, mais il sera plus égalitaire et répondra mieux au désir du pays, qui veut que son armée soit la plus puissante du monde entier.

M. Pelletan à Salon

Dimanche, M. Pelletan, ministre de la marine a présidé à Salon la distribution des prix aux élèves des écoles communales de la ville.

Dans un discours qu'il y a prononcé, M. Pelletan, préconise le mode d'enseignement républicain qui, en donnant la même instruction aux filles et aux garçons, mettra fin au divorce moral qui existe encore dans de trop nombreux ménages et empoisonne parfois les unions conjugales. L'enseignement républicain assurera cette communion d'idées qui doit régner entre les époux.

Le soir un banquet a été offert au ministre par la municipalité de Salon.

Voici les principaux passages du discours que M. Pelletan a prononcé à ce banquet :

Quand le ministère dont il fait partie est arrivé au pouvoir, il avait une politique bien nette, celle que le suffrage universel venait d'imposer au pays.

Nos adversaires disaient : « Nous voulons une politique d'apaisement », et certes si nous vivons assez longtemps, je serais, quant à moi, heureux de la voir se réaliser, mais nous sortons d'une période politique quelque peu troublée ; nous avons vu notre parti injurié avec la dernière violence. Le premier magistrat du pays lui-même, M. Loubet, notre vénéré président, fut, on s'en souvient, vilipendé, honni ; nous avons assisté à une tentative de révolte militaire, et quand malgré tous les efforts tentés on ne peut nous abattre, on vient aujourd'hui nous crier : Apaisement, conciliation. Il est particulièrement commode de venir aujourd'hui faire appel à de tels sentiments maintenant que nous sommes victorieux. Ceux-là même qui essayaient de nous rejeter en arrière et qui ne craignaient pas d'agiter profondément le pays et de répandre la haine entre citoyens, nous demandent de renier le programme de lutte et de supprimer les réformes et l'œuvre d'action républicaine qui sont la raison même de nos victoires. Non, ce n'est pas pour cette politique réclamée par nos adversaires que s'est prononcé le pays ; c'est pour la politique du bloc républicain.

Nous assistons à un phénomène très curieux dans le pays qui a fait 89 et qui a donné aux nations des libertés définitivement acquises et dont la grandeur est si intimement liée à la grande Révolution elle-même, que nous sommes obligés de défendre. Oui, quelles que soient les équivoques et les hypocrisies, sous lesquelles

les se cachent nos adversaires, nous saurons les démasquer et défendre l'œuvre révolutionnaire des assauts du parti clérical. Au bloc réactionnaire qui cache tous les ennemis de la République, nous opposons le bloc républicain qui comprend tous ceux qui veulent l'émancipation du cerveau humain, tous ceux que réunit le même idéal de justice et de fraternité; ce bloc républicain va depuis les républicains les plus modérés jusqu'aux partis les plus avancés, l'union est étroite entre tous et c'est en vain qu'on s'efforcera de nous séparer; nous resterons unis dans la lutte contre les abus et les puissances de toutes sortes qui essayent de corrompre le génie français.

M. Pelletan ne veut pas exposer de programme gouvernemental, d'abord parce qu'il n'en a pas reçu mandat de ses collègues, et qu'en outre, il juge un programme parfaitement inutile. Nous voulons des réformes, la République n'a pas été faite par des grands hommes à qui on élève des statues. La République a été faite par ces millions de travailleurs perdus dans les villes ou dans le fond des campagnes qui, sans espérance de places, sans avoir à attendre ni honneurs, ni reconnaissance, ont lutté et fait parfois le sacrifice de leur existence ou de leur liberté pour laisser à leurs enfants un peu plus de justice et un peu plus de bien-être; c'est la masse de la démocratie qui a donné la République; c'est pour elle que nous devons gouverner. Le gouvernement ne faillira pas au devoir qui lui incombe, à la tâche qu'il s'est imposée.

Ples loin, le ministre a dit: « Pour nous diviser, certains journaux ont parlé de dissentiments et de divergence qui auraient éclaté entre certains membres du cabinet et moi; nous en avons été bien surpris, et malgré nos recherches nous n'avons pas pu trouver ceux de nous entre lesquels le désaccord serait intervenu. Le combat que nous avons à livrer nous ne l'avons pas cherché. C'est ce vieux combat contre l'éternel ennemi de la Révolution, c'est le cléricalisme que nous avons toujours trouvé cherchant à réunir sous son drapeau tous ceux qui ont à cœur la haine de la République. N'a-t-il pas de tout temps cherché à s'emparer du pouvoir? Nous devons lui barrer la route, car nous savons trop ce que nos pères en ont souffert. Vous ne les verrez jamais avouer ce qu'ils sont, il y a trois ans, c'était les patriotes, et quiconque n'était pas des leurs, était l'ennemi de l'armée et de la patrie.

Rappelant un voyage qu'il fit en Alsace-Lorraine: « Ces plaines, dit le ministre, ont bu trop de sang français, et même, j'ose le dire, de sang allemand. Par deux fois, entre Reischaffen et Wissembourg, furent en jeu les destinées de la nation française. Là, un général de la République, presque sans troupes, et qui se faisait envoyer des *Carmagnoles* pour donner du courage à ses troupes, et qui, la veille encore, était simple sergent, Lazare Hoche, gagnait des victoires par son énergie républicaine et sauvait le pays. Plus tard hélas! en 1870, sur ce même terrain, l'Empire, avec ses troupes nombreuses, bien exercées, se faisait battre et laissait ouverte la frontière à l'envahisseur. Le génie de la Révolution avait sauvé la France: les abus et les privilèges de l'Empire amenèrent le démembrement de la patrie.

C'est pour éviter le retour de fautes pareilles, parce que nous tenons avant tout à ce que l'armée ne soit pas isolée, à ce qu'elle reste en communion étroite avec le reste de la nation et qu'un même cœur anime ces deux fractions indissolubles de la nation républicaine; voilà pourquoi nous sommes et nous resterons impitoyables contre les routines et les conséquences qui pourraient perdre cette armée que nous rêvons puissante pour la défense du territoire.

Aujourd'hui, le déguisement a changé et j'ai vu depuis que je suis ministre la plus

étrange des mascarades: c'est le jour où des dames françaises qui s'étaient jusqu'à ce jour contentées d'être quêtesuses et de drainer les ressources contre le suffrage universel, en pure perte, du reste, car la France n'est pas à vendre, décidèrent de venir verser leur sang pour la liberté sur la place de la Concorde en chantant *la Marseillaise*. C'est ce jour-là qu'on osa s'écrier en parlant de nous, sous le groupe de Rude: « Ces gens-là sont indignes de la République » Non, ce n'est pas le gouvernement de la République qui ira à Canossa; nous n'oublierons pas que nos pères ont conquis le monde contre les fantômes religieux, mais qu'en les criblant des dards des abeilles dor de l'esprit français chaque fois que le cléricalisme a paru à visage découvert, la terre de France a tressailli, la vieille Gaule s'est levée pour sortir victorieuse de la lutte. Cette lutte nous la continuerons. Le tocsin peut sonner dans toutes les églises, il ne fera pas que au-dessus de nos têtes planera toujours le génie de la France.

Les manifestations à Paris

Dimanche vers 2 heures de l'après-midi a eu lieu à Paris, la manifestation que tous les ans le premier dimanche d'août, les libres penseurs organisent devant la statue d'Etienne Dolet, supplicié à cause de ses sentiments anticléricaux par le clergé en 1546.

Cette année, en raison des manifestations cléricales contre le gouvernement républicain Combes, les démocrates ont tenu à se rendre à la statue Dolet, et c'est par milliers que les citoyens s'y trouvaient pour affirmer leur foi anticléricale et leur sympathie pour le ministère fermement radical.

Les nationalistes et les cléricaux avaient essayé de préparer une contre manifestation, mais quand il virent le nombre considérable de républicains massés sur la place Maubert, ils ne se montrèrent pas.

La journée s'est passée sans incident: la manifestation anticléricale a été imposante.

Le monument Pasteur

Dimanche à Dôle, a eu lieu l'inauguration d'un monument élevé à la mémoire de Pasteur.

M. Trouillot, ministre du commerce présidait cette cérémonie et a, devant le monument, prononcé un éloquent discours dans lequel il a retracé l'œuvre de Pasteur.

Salon de l'Automobile

Le Comité d'organisation du 5^e Salon de l'Automobile, du Cycle et des Sports s'est réuni, le vendredi 1^{er} août, à l'Automobile Club de France, sous la présidence de M. Gustave Rives, et a définitivement adopté le Règlement général de cette exposition qui aura lieu, au Grand Palais, du 10 au 25 décembre prochain.

CHRONIQUE LOCALE

Certificat d'aptitude pédagogique

Session du 19 juillet 1902

18 instituteurs et 58 institutrices ont pris part aux épreuves du certificat d'aptitude pédagogique qui ont été subies à Cahors le 19 juillet 1902.

8 instituteurs et 31 institutrices ont été déclarés admissibles aux épreuves orales et pratiques.

Ce sont par ordre alphabétique:

Instituteurs stagiaires

- MM. Arènes, à Figeac.
- Calmettes, à Cahors.
- David, élève-maitre.
- Duffour, élève-maitre.
- Frayssi, élève au Collège Chaptal.
- Lafon, à Gorses.
- Roges, à Vaillac.
- Savy, en congé pour service militaire.

Institutrices stagiaires

- M^{lles} Andrieu, élève maitresse.
- Bec, à Reilhaguet.
- Bigou, à Montcuq.
- Bories, à Pontcirq.
- Bouissou, à Cazals.
- Bouscary, à St-Michel de Cours.
- Bousquet, à Beaugard.
- Breil, à St-Jean-de-Laur.
- Cassaing, à St Géry.
- Clary, à Vidailiac.
- Couyba, élève-maitresse.
- Delpon, id.
- Delpouget, à Soulomès.
- Desrougiers, à Cremps.
- Dutour, élève-maitresse.
- Etival, à Rudelle.
- Fabre, à Cieurac.
- Gramond, élève-maitresse.
- Gracety, à Méjanassere (Cornac).
- Jouffreau, à Puy-l'Evêque.
- Lacam, à Issepts.
- Longpech, à Calvignac.
- Lugol, à Catus.
- Maradènes, élève-maitresse.
- Malroux, à Peyrilles.
- Méry, à Uzech.
- Moles, élève-maitresse.
- Mondy, à Lanzac.
- Prunet, à Cajarc.
- Richard, à Saillac.
- Rossignol, à St-Cyprien.

Médaille d'honneur

M. le ministre du commerce et de l'industrie vient de délivrer une médaille d'honneur à M. Dumont, chef de station à Gourdon, qui compte plus de trente années de services à la Cie d'Orléans.

CAHORS

Compatriote

Dans la liste des candidats reçus définitivement au dernier concours pour l'emploi d'inspecteur du travail, nous relevons le nom de notre compatriote, M. Victor Serres, licencié ès-sciences, ancien élève du Lycée Gambetta.

Félicitations.

Au Palais

M. Vilotte procureur de la République à Pont-Audemer, est nommé en la même qualité près le tribunal de Cahors en rempla-

cement de M. Chaigne démissionnaire et nommé président honoraire.

Les trois fortes têtes

Il paraîtrait que nous nous sommes trompés quand, narrant l'équipée des évadés de la caserne, nous avons ajouté que c'étaient trois filleuls de la Patrie Française.

Le Quercinois, en effet, proteste contre notre affirmation, qui toucherait à la dignité de cette ligue, dont il est à Cahors le très autorisé représentant.

Ce ne serait pas la Patrie Française qui s'occuperait de l'incorporation de jeunes parisiens dévoyés, dans les régiments du Midi, mais bien un patronage fondé par M. Voisin, conseiller d'Etat.

On nous avait affirmé que ce patronage avait des rapports très intimes avec la Patrie Française.

C'est une confusion que le Quercinois a dissipée.

Concours d'admission à l'École Normale d'institutrices

68 aspirantes s'étaient fait inscrire; 58 se sont présentées; 21 ont été admises aux épreuves orales et 15 définitivement reçues.

Ce sont par ordre de mérite:

M^{lles} Julia Coudere, de l'école primaire supérieure de Montcuq; Arbouys, de l'école de la rue Fénelon (Cahors); Souliadié, du collège de jeunes filles; Saint-Affre, de l'école de Cajarc; Filhol, de l'école de Duravel; Lantuéjols, de l'école de Gourdon; Lucheneau, de l'école primaire supérieure de Saint-Céré; Carrié, de l'école de Cazals; Rigouste, de l'école primaire supérieure de Montcuq; Baldy, du collège de jeunes filles; Soult, de l'école de Souillac; Brugel, de l'école de Castelnau; Cabanes, de l'école primaire supérieure de Montcuq; Gambert, de l'école de Souillac; Lagneau, de l'école de Gramat.

Liste supplémentaire:

M^{lles} Cazabonne, de l'école de la rue Fénelon (Cahors); Delbos, de l'école primaire supérieure de Saint-Céré; Tauran, de l'école primaire supérieure de Saint-Céré; Gramond, de l'école de Castelnau.

Les Prévoyants de l'Avenir

SOCIÉTÉ CIVILE DE RETRAITES	
Situation au 31 juillet 1902	
Capital.....	38.352.670 »
Sociétaires existants.....	278.850
Sections (France et colonies)...	1.414

Mouvement de la population

Voici le mouvement de la population qui s'est effectué dans notre ville pendant le mois dernier: Naissances, 27, se décomposant comme suit: 14 garçons, 13 filles; décès, 29; mariages, 3; divorces, néant.

Les décès se répartissent de la manière suivante: 3 de 1 à 19 ans; 3 de 20 à 39 ans; 5 de 40 à 59 ans, 18 de 60 ans et au-dessus.

Les causes de ces décès sont: tubercu-

LE PAYS

DES

CHIMÈRES

ADAPTÉ DE L'ANGLAIS

PAR BÉNÉDICT-HENRY REVOIL

XXV

L'ours grizzly

Bientôt une détonation se fit entendre. Il était évident que la balle avait porté, car un cri de douleur et de rage répondit à ce coup de feu.

L'ours grizzly avait découvert l'endroit où se tenait son ennemi et celui-ci, afin d'attirer son attention, agitait son chapeau en signe d'appel.

D'un bond l'ours avait atteint le pied de l'arbre et, se tenant debout, cramponnant ses griffes sur l'écorce du tronc, poussant des cris terribles, cherchait à se hisser près de l'homme qui l'avait blessé.

A ce moment-là, une épouvantable détonation retentit.

Le monstre atteint par les balles, tomba

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

lourdement sur le sol; mais il se releva aussitôt, regardant avec fureur ses assaillants contre lesquels il se rua.

Le marin, qui se trouvait le premier, eut peur et s'enfuit pour monter sur un arbre, poursuivi par l'ours qui ruisselait de sang et paraissait n'avoir nullement peur des coutelas qui brillaient devant lui.

Déjà, il avait saisi entre ses bras redoutables le pauvre marin et se disposait à l'étouffer, quand cinq lames acérées lui ouvrirent les flancs. Donatus, sans nul doute, l'avait atteint en plein cœur, car l'ours se retourna comme pour se jeter sur le bon Flamand. Il allait le rejoindre quand par un mouvement suprême, il tomba par terre et se débattit contre les affres de la mort.

Donatus, sans triompher de sa victoire, s'était jeté en plein fourré dans la direction de l'endroit où il avait d'abord entendu le rugissement de l'ours et il y découvrit les restes du mulet à moitié dévoré au milieu d'une mare de sang. Ce brave cœur versa d'abondantes larmes en revenant près de ses compagnons, à qui il raconta la fin malheureuse du pauvre animal.

Il va sans dire que les mineurs furent très affectés de cette perte et, tout en déplorant la mort de leur bête de somme, ils s'estimaient heureux d'avoir ainsi échappé au danger.

Au milieu du désert, à cent milles de tout endroit habité, se disaient-ils accablés de fatigue et harrassés par le travail, il leur fallait donc maintenant transporter leurs outils et leurs provisions sur le dos.

Si leur voyage, avait été semé jusque-là, de difficultés, n'était-il pas plus sombre encore pour l'avenir?

Une heure après cette aventure, tandis que le Bruxellois montait la garde, les autres, étendus sous la tente, cherchaient à réparer leur force par le sommeil. Pardoës entre tint le feu avec soin, afin d'empêcher l'abord des bêtes fauves, s'il y en avait encore dans les alentours.

Cela fait, il alla voir si ses camarades dormaient et il aperçut les yeux de Donatus inondés de larmes, quoiqu'ils fussent complètement clos.

— Imbécile! se dit-il à part lui. Il pleure en dormant et en songeant à la perte de notre mulet. Passe encore s'il se lamentait en songeant qu'il va être obligé de transporter sa charge. Mais non! c'est à cause de la bête! quel idiot!

XXVI

Le désert

Suivant l'usage, le mineur qui doit à son tour faire la cuisine des autres, devait préparer le repas, dès le matin, sans réveiller ses compagnons avant que le déjeuner fût bon à être mangé.

Or, c'était le tour de Pardoës, le lendemain matin de la lutte avec l'ours grizzly. Sans faire de bruit, il alluma un grand feu et plaça la marmite sur les charbons, en souriant, comme s'il ruminait un projet gigantesque. Lorsque tout alla suivant ses desirs, il tira son coutelas de sa gaine, et pénétra sous le

couvert de la forêt.

Parvenu près de la carcasse du grizzly, il commença par couper les quatre pattes de l'animal, puis il les dépouilla et revint les faire griller sur le brasier, après les avoir suspendues à une sorte de rôtissoire posée sur deux fourches.

Lorsque les quatre pattes furent sur le point d'être cuites, le cook par intérim se frotta les mains et se dit à part lui:

— Ils vont être bien surpris en se réveillant. Des pieds d'ours pour déjeuner! C'est un mets des plus recherchés, et mes amis, vont faire un petit repas qui leur coûterait cher dans le meilleur hôtel de Bruxelles.

Ces pattes étaient cuites à point et Pardoës, s'avançant du côté de la tente cria aux dormeurs.

— Allons! debout! le couvert est mis. J'ai du gibier à vous offrir et vous allez, j'en suis sûr, vous lécher les doigts quand vous y goûterez.

Cet appel fut immédiatement apprécié.

— Ah! mais, s'écria Donatus en se frottant les yeux, cela sent très bon. Je vois ce que c'est: vous avez pris un lièvre au piège.

— Mon Dieu oui, seulement la bête est grosse, puisque ses pattes suffiront à nous faire faire un bon repas.

Lorsque Donatus examina le contenu du plat de fer blanc, il éprouva un haut-le-cœur.

(A Suivre.)

lose des poumons, 4; cancer, 1; méningite simple, 2; congestion cérébrale, 6; affection cardiaque, 2; bronchite chronique, 1; pneumonie, 2; débilité sénile, 3; mort violente, 2; autres maladies, 6.
 Dans ce nombre se trouvent 6 décès à l'hospice, dont 1 domicilié dans la commune et 5 hors de la commune.

Viande de boucherie

Voici l'état officiel des animaux abattus, à l'abattoir de notre ville, pendant le mois de juillet dernier : 54 bœufs pesant 30,858 kilos; 66 vaches, dont 42 pour la troupe, pesant 27,933 kilos; 740 moutons, pesant 22,930 kilos; 169 veaux, pesant 17,310 kilos; 24 porcs, pesant 1,742 kilos; 6 chevaux ou mulets, 6 ânes.

Soit au total, 1053 animaux, pesant ensemble 100,743 kilos, non compris chevaux, mulets et ânes, qui ont été livrés à la consommation.

Foire du 4 août 1902

La foire du 4 août a été très importante. Les cours des bestiaux et des diverses denrées ont été les suivants :

- Bœufs gras, de 30 à 32 fr. les 50 kilos.
- Attelettes, de 600 à 700 fr. la paire.
- Porcelets, de 20 à 40 fr. la pièce selon grosseur.
- Moutons gras, de 0,65 à 0,70 le kilo.
- Agneaux, 0,75 à 0,80 le kilo.
- Brebis pour l'élevage, de 30 à 35 fr. pièce.
- Halle : Blé en vente 120 hect. vendus 110 prix moyen 20 fr. l'hect.
- Maïs, 45 hect. vendus 20 prix moyen 11,75 l'hect.
- Pommes de terre, de 3,50 à fr. les 80 litres.
- Marché : Volailles grasses, 0,75 le 1/2 kilo.
- Poulets, 1 fr. le 1/2 kilo.
- Canards, 0,60 le 1/2 kilo.
- Lapins, 0,50 le 1/2 kilo.
- Œufs, 0,70 la douzaine.
- Oisons, de 4 à 5 fr. la paire.
- Il n'y a pas eu de vol ni d'accident.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 7 ET 10 AOUT

Coriolan (Ouverture) Beethoven.
 L'Arlésienne en 2 suites Bizet.

- 1^o A. Prélude
- B. Minuetto
- C. Adagietto
- D. Carillon

- 2^o A. Pastorale
- B. Intermezzo
- C. Farandole

Le Carnaval Romain (Ouverture) Berlioz.
 De 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2. Allées Fénélon.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 2 au 5 Août 1902

Naissances

Miquel Marie-Louise, à Bégous.

Publications de mariages

Denis Etienne, négociant et Poulverel Albertine-Jeanne, sans profession.
 Delfau Camille, garçon boulanger et Caniès Hortense, sans profession.

Comte Pierre, valet de chambre et Marchadon Madeleine, sans profession.

Décès

Lacassagne Marie, sans profession, 39 ans, cèlibataire, au couvent du refuge, Cours de la Chatreuse.

Arrondissement de Cahors

LAUZÈS. — *Nécrologie.* — On nous annonce la mort de M. Pradié Louis, maire de Saint-Martin-de-Vers. M. Pradié à peine âgé de 38 ans, est mort subitement, dimanche au soir à Lauzès au moment où il rentrait chez lui avec sa famille.

Fils et petit-fils d'anciens maires républicains, M. Pradié avait été appelé, jeune encore, à la mairie de Saint-Martin-de-Vers. Le parti républicain dans le canton de Lauzès perd en lui un de ses membres les plus dévoués et des plus intelligents.

Nous prions M. Pradié, ancien maire d'Espédaillac et sa famille, de recevoir nos sentiments de vive condoléance.

MONTCUQ — Foire du 1^{er} août.

Comme les années précédentes, cette foire a été très importante. Voici quelques cours :

- Bêtes à cornes : 750 paires. Veaux 22, vendus 0 fr. 90, 0 fr. 95 et 1 fr. le kilogr.
- Bêtes à laine, 800, cours animé. Porcs gras, 10, vendus 49 et 50 fr. les 50 kilogr.
- Porcelets, 180, vendus de 20 à 35 fr. la pièce suivant grosseur. Volailles, 450 paires, vendues 0 fr. 75 la livre. Canards, 0 fr. 50 la livre. Lapins, 0 fr. 35 la livre.
- Oisons, de 3 fr. 50 à 7 fr. la paire. Cannelons mulâtres, 2 fr. 50 la paire. Cannelons communs, 1 fr. 25 la paire. Pigeons, de 0 fr. 90 à 1 fr. la paire.
- Œufs, 55.000, vendus 0 fr. 75 la douzaine.
- Laine, 20 quintaux, vendus 0 fr. 45 la livre.

A la Halle :
 Blé, 80 hectolitres, vendus 20 fr. 70 l'hectol. Maïs, 15 fr. l'hectol. Avoine, 25 hectol., vendus 10 fr. l'hectol.

— Le soir, vers 9 heures, un violent orage s'est abattu sur Montcuq et les environs et par deux fois la grêle est tombée en abondance. Les grêlons dépassaient la grosseur d'une noisette.

LIMOGNE. — *Foire.* — Une pluie douce et bienfaisante mêlée d'éclairs et de tonnerre n'a pas discontinué pendant toute la nuit de vendredi à samedi et s'est même prolongée jusque vers 10 heures du matin, aussi la foire contrariée par ce mauvais temps n'a presque rien valu. C'est d'autant plus regrettable qu'il y avait beaucoup de marchands le foirail était très peu garni.

- La halle aux grains était presque vide.
- Blé, 18 fr. à 18 fr. 50 l'hecto.
- Avoine, 8 fr. et 9 fr. l'hecto.
- Volaille, 0 fr. 70, 0 fr. 75 le 1/2 kilo.
- Œufs, 0 fr. 60 la douzaine.

A cause de la pluie, les jardiniers, et ils étaient nombreux, ont fait de bonnes affaires, on se disputait le plant de choux.

Arrondissement de Figeac

SAINT-CÉRÉ. — *Terrible accident: Effondrement du pont de Carennac.*

— M. Laplaze, marchand de bois, propriétaire aux Tuileries, canton de Saint-Céré, avait rassemblé sept bouviers et deux charretiers pour aller charger des arbres dans la plaine de Tauriac, à Chapou. Le matin vers les huit heures, lorsque tous les chargements furent opérés, ils se mirent en route pour Saint-Céré. Les deux charretiers avec leurs chevaux passèrent sur le pont les premiers sans encombre; peu de temps après arrivent les sept bouviers. Le premier traverse le pont sans difficulté, le deuxième avait fait à peine une vingtaine de mètres sur le pont que ses bœufs s'arrêtèrent. Il appela à son secours les autres bouviers; ceux-ci arrivèrent immédiatement. Placés les uns aux roues, les autres touchant les bœufs, au premier coup d'efforts, les poutres du pont cèdent et véhicule, bouviers et bœufs tout est lancé dans le vide et tombe dans la Dordogne. La hauteur du pont en cet endroit est de 7 à 8 mètres. On appelle au secours. Des pêcheurs arrivent en toute hâte et parviennent à retirer les bouviers.

Deux des bouviers ont été transportés à Saint-Céré, sur voitures spéciales. L'un d'eux, le nommé Turenne, de Donat, commune de Saint-Médard-de-Presque, a été transporté chez son beau-frère, M. Molinié, sabotier; il faisait peine à voir, ses deux jambes sont fracturées et il a aussi deux côtes enfoncées. M. le docteur Callé, mandé en toute hâte, a prodigué au blessé les soins que nécessitait son état.

Un autre bouvier, du nom de Poujade, domestique de M. Laplaze, a eu une jambe fracturée et a reçu de fortes contusions. Il a été transporté chez son maître, aux Tuileries. Un autre a eu un orteil broyé et a reçu aussi de fortes contusions. Les trois autres n'ont reçu que des contusions sans gravité. Jusqu'ici nous ignorons si le poids porté par ce char excédait le poids réglementaire. Ce pont suspendu a été livré au département depuis peu de temps. Nous nous demandons à qui incombe la responsabilité de ce terrible accident.

SOUSCEYRAC. — *Orage.*

— Dans la nuit du vendredi au samedi, un orage d'une violence inouïe s'est abattu sur notre commune, causant des dégâts considérables. La grêle est tombée sans discontinuer pendant dix minutes. Les grêlons avaient la grosseur d'une noisette. Le blé noir, les pommes de terre et les légumes des jardins sont complètement hachés. La récolte du blé noir, une des principales ressources du pays, est totalement compromise. C'est une perte considérable pour les cultivateurs de notre région.

BÉDUE. — *Accident.*

— Dimanche, jour de la fête votive, vers neuf heures du soir, un accident grave s'est produit sur la route qui va de Bédue à Faycelles. Un propriétaire de Lissac, qui repartait en voiture, en a été victime. Son cheval,

effrayé par le bruit d'un pétard, s'emballa et la voiture se renversa dans le fossé du chemin. Le conducteur a eu une jambe brisée. Ses compagnons de voyage ont été plus ou moins contusionnés.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — *Compatriote.* — Notre compatriote, M. Marcel Gerbié, est sorti de l'Institut national agronomique avec le diplôme d'ingénieur agronome.

SOULLAC. — *Succès scolaire.* — Notre école laïque de jeunes filles vient d'obtenir un nouveau succès : sur deux élèves qui se sont présentées au concours pour l'école normale, deux ont été reçues : Mlles Léonie Soul et Jeanne Gambert.

Ce succès fait d'autant plus d'honneur à cette école que sur cinquante-huit candidates, quinze seulement ont été admises.

GRAMAT. — *Orage.* — Le 1^{er} août, un orage a éclaté dans la nuit, la grêle est tombée en quantité, heureusement mêlée avec la pluie, ce qui a atténué le mal qu'elle aurait pu faire. Néanmoins, le tabac est perdu.

— Vendredi, vers onze heures du soir, un orage épouvantable s'est déchaîné sur notre région. Interrompt un moment, la tonnerre a repris vers une heure et demie du matin, cette fois-ci accompagnée de grêle qui, à en juger par le fracas qu'elle faisait entendant, devait être excessivement grosse.

On signale plusieurs points du canton de Gramat qui auraient été dévastés, en particulier les communes de Couzon, Rocamadour, Alviagnac.

La foudre est tombée en plusieurs endroits sans causer de dégâts sérieux. Les pertes pour les vignes sont évaluées en général à un tiers et pour les tabacs à la moitié.

BULLETIN FINANCIER

La bourse de Londres est encore fermée aujourd'hui aussi le marché des valeurs internationales manque-t-il totalement d'activité.

Chez nous, la fermeté de nos rentes est remarquable, il se produit de nombreux rachats provoqués par les bas cours pratiqués ces jours derniers.

Notre 3 0/0 a passé de 100.45 à 100.65; le 3 1/2 0/0 gagne 20 centimes à 101.10.

Le Crédit Foncier se traite à 732; le Comptoir National d'Escompte à 589; le Crédit Lyonnais à 1057 et la Société Générale à 614.

La tenue de nos chemins est plus satisfaisante : le Lyon reprend à 1424 et le Nord à 1835.

Le Suez a passé de 3941 à 3946.

Peu de changement dans les allures des fonds étrangers; l'Extérieure est à 87, l'Italien à 102; le Portugais à 29.75; le Russe 3 0/0 1891 à 8.856; le Turc D cote 28.90 et la Banque Ottomane 562.

C'est demain mardi, 5, courant que sera close l'émission publique des obligations de 500 fr. 3 8/0 du Gouvernement général de l'Indo-Chine. On sait que ces obligations sont émises à 465 fr. à ce prix le placement ressort à 3,220 fr. sans compter la prime de remboursement.

MADemoiselle MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING
 (Traduit de l'anglais par CH.-BERNARD DEROSNE)

PREMIÈRE PARTIE UN JOLI TÉNOR

XVII
 Resurgam

— Qui m'appelle ? demanda-t-elle. Oh ! docteur, est-ce vous ?... Où suis-je ?... Papa est-il encore malade ? Mais ceci n'est pas... Elle regarda autour d'elle et, avec des efforts, la mémoire sembla lui revenir peu à peu.
 — Oui, je sais maintenant... Cette demeure est celle de M. Otis... Gaston est ici.
 Elle se leva tout d'un coup. Elle était complètement revenue à elle.
 — Je vais partir, et il faut que je voie Gaston. Comment est-il, ce soir, monsieur Otis ?
 — A peu près comme il a toujours été depuis le commencement, mademoiselle Dangerfield, tantôt un peu mieux, tantôt un peu plus mal.
 — Mais il ne mourra pas ?... monsieur Otis, reproduction interdite aux journaux n'ayant pas traité avec l'Agence Havas.

vous m'avez dit qu'il ne mourrait pas.
 — Je crois que non. J'ai vu des cas plus graves suivis de guérison. C'est une sorte de commotion au cerveau. Il ne souffre pas ou, tout au moins, il n'a pas conscience de ses souffrances.
 — J'en remercie le ciel ! dit-elle avec douceur. Puis-je le voir à l'instant... et seule ? Je ne sais pas quand je pourrai le revoir. Monsieur Otis, vous avez été si bon, vous prendrez soin de lui jusqu'à ce qu'il soit rétabli. Je ne puis vous payer maintenant, je suis pauvre... Mais un jour, si je vis... je m'acquitterai.
 — Je n'ai pas besoin d'être payé. Pour vous, mademoiselle Dangerfield, je serai heureux de le soigner. J'aurais soin d'un chien qui vous aurait appartenu.
 Elle lui tendit sa main, avec sa grâce des anciens jours.
 — Merci ! Je savais que je pouvais compter sur vous. Il faut que je lui parle avant qu'il ne soit trop tard. Voulez-vous, je vous prie, me conduire près de lui ?
 Il la conduisit à la porte de la chambre où était Gaston Dantree.
 Elle ne l'avait pas vu depuis le jour fatal du mariage, et c'est ainsi qu'elle le revoyait ! Elle s'arrêta un instant sur le seuil, puis entra et referma la porte.
 Ils entendirent le frôlement de sa robe de soie lorsqu'elle s'agenouilla près de lui, il se fit un profond silence.
 Personne ne parla; les minutes se passèrent, la nuit était complètement venue.
 Le vent soufflait à travers les arbres du pe-

tit cimetière, et l'on pouvait voir les pierres des tombes qui se dressaient dans l'obscurité.
 Ils étaient tous dans une attente silencieuse, l'attente de quoi ? ils ne savaient pas; ils attendaient, et c'était tout.
 La pendule de la cheminée sonna six heures; madame Otis, la première, se leva doucement, alluma la lampe et resta debout, attendant encore.
 Cinq, dix minutes. On n'entendait aucun bruit. Les deux hommes se regardèrent d'abord avec inquiétude, et le docteur Graves parla.
 — Elle a été assez longtemps. Ce n'est pas un lieu qui lui convienne dans son état. Madame Otis, entrez et dites-lui de sortir.
 La pauvre femme, assaillie de mauvais pressentiments, alla, sur la pointe des pieds, jusqu'à la porte et frappa.
 Elle frappa une seconde et une troisième fois, mais personne ne répondit.
 — Ouvrez la porte, mère, dit la voix de son fils, qui avait quelque chose d'étrange et d'étrouffé. Ouvrez tout de suite.
 Madame Otis obéit, mais d'abord en ne faisant qu'entr'ouvrir la porte et sans regarder dans la chambre.
 — Mademoiselle Catherine, dit-elle, puis-je entrer.
 Mais Catherine n'ayant pas encore répondu, elle ouvrit la porte toute grande et recula en poussant un cri.
 — Henri, elle est tombée... elle est évanouie !
 Henri était dans la chambre avant que ces

mots eussent été dits.
 Catherine, le visage contre le plancher, gisait à côté du lit, à la place où elle était doucement tombée.
 Henri la saisit, l'enleva et, en moins d'un instant, la porta à la lumière.
 Sa tête retombait sans soutien sur son bras, elle avait les yeux clos et les traits rigides.
 Il la déposa sur un canapé; les deux docteurs se penchèrent sur elle, un main sur son cœur, l'autre sur son pouls.
 Le cœur ne battait pas, le pouls non plus. Elle était très-pâle, raide et devenait déjà froide.
 — Oh ! Henri, parle ! dit sa mère. Docteur, dites-moi, est-elle évanouie ?
 — Non, pas évanouie, dit tranquillement le docteur, elle est morte ! (A suivre.)

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
	maxima	minima		
30 Mer	+ 25.5	+ 13	766	Beau
31 Jeudi	+ 25	+ 12.5	765	Orage
1 Vend.	+ 26	+ 12.5	763	Pluie
2 Sam.	+ 23	+ 14	765	Couvé
3 Dim.	+ 23	+ 15	765	Beau
4 Lundi	+ 25	+ 14	767	Beau
5 Mardi	+ 24	+ 14	766	Beau

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.
Temps probable : Variable
 D^r HERBEAU.

Tribunal de commerce de Cahors

Les créanciers présumés du sieur BUGES, négociant, demeurant à Cahors, sont de nouveau invités à produire leurs pièces et bordereaux, et à se rendre le onze août 1902, jour de lundi, à 3 heures du soir, salle d'audience du tribunal, pour faire vérifier leurs créances et en affirmer la sincérité.

Le Greffier,
A. POULVERE!

Bibliographie

Lectures pour Tous

Au retour d'une excursion, quel plus agréable délassement qu'une lecture attrayante? Aussi ne part-on pas à la campagne sans emporter les Lectures pour Tous. Une illustration saisissante à chaque page, un texte varié, instructif, captivant, qui comprend des études de vulgarisation artistique ou pittoresque, de curieux articles d'actualité, des récits de voyage, de dramatiques romans et nouvelles, voilà ce qu'on trouve chaque mois dans la publication essentiellement familiale de la Librairie Hachette et Cie et ce qui justifie son succès toujours croissant.

Pendant les loisirs des vacances, chacun voudra lire le N° d'Août des Lectures pour Tous, dont voici le sommaire: Le Frisson de l'Âme des Foulés: Héroïsme en commun et Violences collectives. — Arts et Métiers chez les Animaux. — Le Rêve et la vie dans une Forêt, par Emile Michel, membre de l'Institut. — Danses sacrées et profanes en Extrême-Orient. — Fleur du ciel, conte. — Le Jour, Tueur de Microbes. — En Wagon, par les Aïrs et sur les Eaux. — Amours d'exil, nouvelle. — Capitaines courageux, roman. — Grandes Cités buveuses d'eau: le Service des Eaux dans les Villes. — Le Volontaire récalcitrant.

Abonnements. Un an: Paris, 6 fr.; Départements, 7 fr.; Etranger, 9 fr.



Dép. MM. C. Stets, F. yret, Palame et tous phiens

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

La Compagnie d'Orléans a l'honneur d'informer le public qu'elle vient d'étendre à toutes les sections de son réseau, pour les parcours ne dépassant pas 40 kilomètres, la faculté de fractionner par paiements mensuels le prix des cartes d'abonnement de 3^e classe, valables 3 mois, 6 mois ou un an.

Chemin de fer d'Orléans
FÊTE DE L'ASSOMPTION
15 AOÛT 1902

A l'occasion de la fête de l'Assomption, les billets aller et retour à prix réduits, qui auront été délivrés aux conditions des tarifs spéciaux G. V. n° 2 et G. V. n° 192, du samedi 9 au mercredi 20 août inclus, seront valables pour le retour jusqu'au dernier train du jeudi 21 août.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par les Tarifs précités lorsqu'elle expirera après le 21 août.

Facilités données aux voyageurs pour aller visiter les plages de Bretagne desservies par le réseau d'Orléans

La Compagnie d'Orléans délivre pendant la période du Samedi, veille de la fête des Rameaux, au 31 octobre (inclusivement) des billets d'aller et retour individuels en 1^{re}, 2^e et 3^e classes pour les stations balnéaires de St-Nazaire, Pornichet, Escoublac-la-Baule, Le Pouldu, Batz, Le Croisic, Guérande, Quiberon, St-Pierre-Quiberon, Plouharnel-Carnac, Vannes, Lorient, Quimper, Concarneau, Quimper, Pont-l'Abbé, Douarnenez et Châteaulin.

En vue de faciliter les déplacements des familles, la compagnie délivrera, à partir du 1^{er} août au départ de toutes les stations du réseau situées à 125 kilomètres au moins des stations balnéaires dénommées ci-dessus, des billets collectifs aux familles d'au moins 3 personnes payant place entière et voyageant ensemble.

Le prix de ces billets s'obtient en ajoutant au prix de quatre billets simples ordinaires le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de deux. Toutefois, le prix par personne ne peut excéder le prix des billets individuels actuellement délivrés pour les mêmes stations balnéaires.

Le chef de famille peut être autorisé à revenir seul à son point de départ à la condition d'en faire la demande en même temps que celle du billet.

Il peut, en outre, obtenir une carte d'identité sur la présentation de laquelle il pourra voyager isolément à moitié prix du tarif gé-

néral pendant la durée de la villégiature de la famille, entre le lieu de départ et le lieu de destination mentionnés sur le billet.

La durée de validité des billets est de 33 jours, non compris le jour du départ; elle peut être prolongée une ou deux fois d'une période de 30 jours moyennant le paiement d'un supplément de 100/0 par chaque période

BILLETS DE FAMILLE A PRIX RÉDUITS à l'occasion des grandes vacances

En vue de faciliter les déplacements pendant les grandes vacances, la compagnie d'Orléans délivre du 15 juillet (inclus) au 1^{er} octobre (inclus) de toute station de son réseau, pour toute station du réseau distante d'au moins 125 kilomètres de la station de départ, des billets d'aller et retour de famille en 1^{re}, 2^e et 3^e classes aux conditions suivantes:

Réduction de 50 0/0 sur le double du prix des billets simples pour chaque personne en sus de deux; autrement dit, le prix du billet de famille, aller et retour, s'obtient en ajoutant au prix de quatre billets simples, le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de deux, l'itinéraire peut ne pas être le même à l'aller qu'au retour et les domestiques ont la faculté de prendre place dans une autre classe de voiture ou même dans un autre train que la famille.

Arrêt facultatif dans toutes les gares du parcours.

La durée de validité de ces billets est de 33 jours, non compris le jour de départ.

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour:

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.

Durée de validité: 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Billets de libre circulation pour les plages des côtes sud de Bretagne

Pour répondre au désir des touristes qui se proposent, soit de faire un voyage d'excursion sur les côtes sud de Bretagne sans programme arrêté d'avance, soit de s'installer sur une des plages de la côte et de rayonner de là sur les autres localités de cette région si variée et si intéressante, la Compagnie d'Orléans délivre chaque année, du samedi, veille de la fête des Rameaux, au 31 octobre inclusivement, au départ de toute gare du réseau, des billets d'abonnement pour bains de mer et excursions sur les plages des côtes sud de Bretagne, dont les prix sont fixés ainsi qu'il suit:

1^o Au départ de toute gare du réseau située à 500 kilomètres au plus de Savenay: première classe, 100 fr. — Deuxième classe, 75 fr.

2^o Au départ de toute gare du réseau située à plus de 500 kilomètres de Savenay. Les prix ci-dessus augmentés, par chaque kilomètre de distance en plus de 500 kilomètres: première classe, de 0,1344. — Deuxième classe, de 0,09072.

Billets. — Les billets d'abonnement pour bains de mer et excursions aux plages des côtes sud de Bretagne se composent de trois coupons donnant droit:

Le 1^{er}, à un voyage aller, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires entre le point de départ et l'une quelconque des gares de la ligne du Croisic et de Guérande à Châteaulin et des lignes d'embranchement vers la mer (Quiberon, Concarneau, Pont-l'Abbé, Douarnenez);

Le 2^e, à la libre circulation sur cette ligne et ses embranchements vers la mer, avec arrêts facultatifs à toutes les gares;

Le 3^e, à un voyage retour, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires, entre l'une quelconque des mêmes gares et le point de départ primitif.

Validité. — La durée de validité des billets d'abonnement pour bains de mer et excursions aux plages des côtes sud de Bretagne est de 33 jours; cette durée peut être prolongée une ou deux fois d'un mois, moyennant le paiement pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 25 pour 100 du prix initial, sans que la validité puisse, en aucun cas, dépasser le 15 novembre.

La demande pour billets d'abonnement doit être accompagnée d'un portrait photographié d'environ 0,04x0,03 sur éprouve non collée. Ce portrait sera collé par les soins de la Compagnie sur le billet d'abonnement.

EXCURSIONS

en Auvergne, en Quercy et dans le Limousin avec arrêt facultatif à toutes les gares du parcours.

En vue de faciliter la visite des régions les plus pittoresques de l'Auvergne, du Quercy et du Limousin, la Compagnie d'Orléans délivre du 1^{er} Juin au 30 Septembre de chaque année, des billets d'excursion comportant notamment l'itinéraire ci-après, ce qui permet de visiter, outre la région du Mont-Dore et celle de Lioran, le Gouffre de Padirac, le Sanctuaire de Rocamadour etc., etc.

Paris, Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Neris (Bains de Neris), Evaux (Bains d'Evaux), Eygurande, La Bourboule

(Bains de la Bourboule), Le Mont-Dore (Bains du Mont-Dore), Royat (Bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Vic-sur-Cère, Le Lioran, Arrant, Figeac, Rodez, Decazeville, Rocamadour (Padirac), Brive, Limoges (par St-Yrieix ou par Uzerche), Vierzon. Paris.

Prix des billets: 1^{re} classe 120 fr.; 2^e classe 90 fr. Durée de validité: 30 jours.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée d'une ou deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Le propriétaire-gérant: A. COUESLANT.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Service d'Été au 1^{er} Juillet

De Paris à Toulouse					
	17	5 (1)	23 (3)	35	1125
	EXPRESS.	EXPRESS.	EXPRESS.	DIRECT.	OMNIBUS.
	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} classe.	1 ^{re} classe.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.
PARIS (Aust.).....	départ.. 3 10 s.	10 10 m.	8 58 s.	11 14 s.	—
LIMOGES.....	arrivée. 1 50	4 38	3 16 s.	9 2	—
	départ.. 3 34	4 46	3 24 s.	9 29	—
BRIVE.....	arrivée. 6 30 m.	6 34 s.	4 57	12 32 s.	—
	départ.. 6 45 m.	7 1 s.	5 5	1 18 s.	7 18 s.
Gignac-Cressensac.....	—	—	—	1 38	7 56
	arrivée. 7 40	7 39	5 41	1 59	8 17
SOULLAC.....	départ.. 7 45	7 40	5 44	2 3	8 30
	arrivée. 7 52	—	—	2 10	8 37
CAZOULÈS.....	départ.. 7 53	—	—	2 11	8 39
Lamothe-Fénelon.....	—	—	—	2 26	8 54
Nozac.....	—	—	—	2 37	9 5
GOURDON.....	—	8 8	6 9	2 50	9 17
Saint-Clair.....	—	—	—	3 1	9 27
Dégagnac.....	—	—	—	3 12	9 39
Thédirac-Peyrilles.....	—	—	—	3 24	9 51
Saint-Denis-Catus.....	—	—	—	3 35	10 2
Espère.....	—	—	—	3 45	10 12 s.
CAHORS.....	arrivée. 9 32	8 47	6 45	3 56	10 23 s.
	départ.. 9 41	8 53	6 53	4 5	7 30 s.
Sept-Ponts.....	—	—	—	4 16	7 42 s.
Cieureac.....	—	—	—	4 32	7 59
Labenque.....	—	—	—	4 40	8 8
Caussade.....	—	9 35	7 31	5 15	8 45
MONTAUBAN.....	arrivée. 11 19	10 1	7 56	5 55	9 27
TOULOUSE.....	arrivée. 12 13 s.	10 49 s.	8 45	7 51	—

De Toulouse à Paris									
	42 (4)	16 (2)	1140-1128	1132 (*)	4	1126	1136	40	
	EXPRESS	EXPRESS	OMNIBUS	DIRECT	EXPRESS	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS	
	1 ^{re} classe.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.
TOULOUSE.....	1 18 s.	2 43 s.	3 18 s.	5 45 s.	8 40 s.	—	9 16 m.	5 45 m.	
MONTAUBAN.....	1 49	3 37	4 32	7 30	9 31	—	10 53	7 25	
Caussade.....	—	4 1	5 20	8 11	9 53	—	11 33	8 6	
Labenque.....	—	—	6 9	8 52	—	—	12 13 s.	8 48	
Cieureac.....	—	—	6 19	9 1	—	—	12 22	8 57	
Sept-Ponts.....	—	—	6 33	9 13	—	—	12 34	9 9	
CAHORS.....	arr. 2 45	4 38	6 42	9 21	10 30	—	12 42	9 17	
	dép. 2 49	4 48	6 52	—	10 36	5 57 m.	—	9 30	
Espère.....	—	—	7 5	—	—	6 11	—	9 48	
St-Denis-Catus.....	—	—	7 19	—	—	6 25	—	10 1	
Thédirac-Peyril.....	—	—	7 33	—	—	6 41	—	10 14	
Dégagnac.....	—	—	7 42	—	—	6 50	—	10 23	
Saint-Clair.....	—	—	7 52	—	—	6 59	—	10 32	
GOURDON.....	—	5 30	8 7	—	11 19	7 17	—	10 45	
Nozac.....	—	—	8 16	—	—	7 26	—	10 53	
Lamothe-Fénel.....	—	—	8 25	—	—	7 36	—	11 2	
CAZOULÈS.....	a. —	—	8 37	—	—	7 48	—	11 14	
	d. —	—	8 38	—	—	7 49	—	11 15	
SOULLAC.....	a. 3 47	5 51	8 46	—	11 43	7 57	—	11 22	
	d. 3 48	5 55	8 51	—	11 44	8 7	—	11 25	
Gignac-Cressensac.....	—	—	9 21	—	—	8 37	—	11 51	
BRIVE.....	a. 4 24	6 31	9 56	—	12 22 m.	9 11	—	12 23 s.	
	d. 4 28	7 1	—	—	12 29	—	—	12 50	
PARIS (A.) arr.....	12 5 m.	4 21 m.	—	—	9 14	—	—	11 33	

1 et 2) 2^e classe, pour 300 kilomètres minimum; 3^e classe pour 500 kilomètres.
3 et 4) 2^e classe, pour 300 kilomètres minimum; 3^e classe, pour 400 kilomètres.
(*) Le train 1132 n'a lieu que les jours de foire à Montauban.

De Cahors à Libos				De Libos à Cahors			
	Omnibus.	Mixte (3 ^e cl.)	Poste.		Poste.	Omnibus.	Omnibus.
CAHORS - D.	6 5	7 30	12 49	PARIS - D.	7 80 s.	10 50 s.	7 10 m.
Mercuès.....	6 19	7 52	1 30 s.	LIBOS - A.	7 6 s.	8 55 s.	8 55 s.
Arrêt Douelle.....	6 23	—	1 7	Fumel.....	8 17	9 17	9 17
Parnac.....	6 30	8 10	1 14	Soturac-Tourac.....	8 6	9 15	9 15
Luzac.....	6 36	8 20	1 20	Duravel.....	8 25	9 30	9 30
Castelfranc.....	6 49	8 46	1 32	Puy-l'Évêque.....	8 30	9 37	9 37
Arrêt Prayssac.....	6 52	—	1 35	Arrêt Prayssac.....	8 37	9 46	9 46
Puy-l'Évêque.....	7 4	9 11	1 43	Castelfranc.....	8 45	9 54	9 54
Duravel.....	7 8	9 35	1 50	Luzac.....	8 54	10 1	10 1
Soturac-Tourac.....	7 16	9 37	1 58	Fumel.....	9 5	10 9	10 9
Fumel.....	7 25	10 2	2 7	Arrêt Douelle.....	9 8	10 14	10 14
LIBOS - A.	7 31	10 9	2 15	Mercuès.....	9 13	10 19	10 19
PARIS - Arr.	11 33 s.	—	4 21	CAHORS - A.	9 28	10 34	10 34

De Cahors à Capdenac				De Capdenac à Cahors			
	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus.		Omnibus.	Omnibus.	Omnibus.
CAHORS - D.	7 35 s.	1 27 s.	6 47 s.	CAPDENAC D.	7 35 s.	11 9 s.	5 89 s.
Cabessut, halte.....	7 32	1 36	6 56 s.	Lamadelle.....	7 40	11 21 s.	5 51 s.
Arcambal.....	7 43	1 47	7 6	Toirac.....	7 56	11 33	6 5
Mers.....	7 52	1 55	7 14	Montbrun, halte.....	8 4	11 42	6 12
Saint-Géry.....	8 4	2 4	7 22	Cajarc.....	8 14	11 55	6 24
Conduché.....	8 14	2 17	7 34	Calvignac, halte.....	8 24	12 6 s.	6 33
St-Cirq, halte.....	8 21	2 24	7 40	St-Martin-Lab.....	8 32	12 14	6 44
St-Martin-Lab.....	8 33	2 33	7 48	St-Cirq, halte.....	8 40	12 23	6 53
Conduché, halte.....	8 41	2 41	7 55	Conduché.....	8 46	12 30	7 1
Cajarc.....	8 55	2 55	8 7	Saint-Géry.....	9 1	12 45	7 20
Montbrun, halte.....	9 16	3 6	8 47	Vers.....	9 5	12 51	7 26
Toirac.....	9 16	3 16	8 47	Arcambal.....	9 15	1 11	7 35
Lamadelle.....	9 29	3 29	8 58	Cabessut, halte.....	9 23	1 11	7 46
CAPDENAC, A.	9 41	3 41	8 50	CAHORS - A.	9 31	1	